



LOVAGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Projet arrêté
par délibération
en date du :

19 septembre 2018

Projet approuvé
par délibération
en date du:

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51

Le droit de préemption urbain s'applique à l'ensemble des zones «U» et «2AU» du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lovagny.

